

# PERMIS DE CONDUIRE

## CONDITIONS GENERALES :

La demande de nouveau permis de conduire doit être faite dans le département où vous êtes domicilié même si le permis précédent a été établi dans un autre département.

Pour suivre l'état d'avancement du permis de conduire, vous pouvez contacter le centre d'appels de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) au **0810 901 041** du lundi au vendredi de 7h45 à 20h et le samedi de 8h à 17h.

### Pièces à fournir pour tous les dossiers :

- Cerfa 06 que vous pouvez vous procurer en ligne sur [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) (rubrique "Dé démarches administratives", "Permis de conduire") à imprimer en couleur et compléter en majuscule.
- Pièce d'identité + photocopie en double exemplaire.
- Justificatif de domicile + photocopie en double exemplaire.

### Si vous êtes hébergé, joindre :

- Photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge.
  - Certificat d'hébergement certifiant que vous habitez chez cette personne depuis plus de 3 mois.
  - Justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant.
  - Document récent émanant d'un organisme officiel indiquant le nom, adresse de la personne hébergée.
- 
- 2 photographies aux normes préfecture avec vos nom et prénom inscrits au dos.
  - 1 "Enveloppe suivie" 50g libellée à votre nom et adresse (à acheter à la Poste).
  - Demande de permis de conduire "Imprimé unique" que vous pouvez vous procurer sur : [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) (rubrique "Dé démarches administratives", "Permis de conduire").